

Sujet : [INTERNET] RE: enquête publique Toulindac

De : > Direction Urbanisme Mairie de Baden (par Internet)

<direction.urbanisme@baden.fr>

Date : 19/06/2020 14:38

Pour : DE BUSSY Bénédicte (Adjointe au Chef d'Unité) - DDTM 56/SAMEL-DML/Pôle Vannes/VL <benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr>

Madame de BUSSY,
Bonjour,

Suite à votre courriel ci-dessous, je vous informe que la Commune de Baden n'a pas émis d'avis express concernant ce dossier.

Il s'agit donc d'un avis réputé favorable.

Cordialement

Corinne LE VIGOUROUX

Direction Urbanisme et Affaires Générales



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire.

De : DE BUSSY Bénédicte (Adjointe au Chef d'Unité) - DDTM 56/SAMEL-DML/Pôle Vannes/VL <benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 17 juin 2020 14:40

À : Direction Urbanisme Mairie de Baden <direction.urbanisme@baden.fr>

Objet : Re: enquête publique Toulindac

Bonjour,

Pour compléter ma demande d'hier, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me transmettre l'avis de la commune de Baden sur le projet de GMVA à Toulindac, et en particulier sur l'occupation du DPM (voir courrier joint).

Cette pièce doit figurer au dossier d'enquête publique.

D'avance, je vous remercie.

Bien à vous.

Bénédicte DE BUSSY

Adjointe Chef D'Unité

DDTM 56/SAMEL-DML/PÔLE VANNES/VL



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : 02 56 63 75 23

MAIRIE
DE BADEN



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : Benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU MORBIHAN



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : 1 Allée Du Général Le Troadec BP 520 - 56000



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : www.morbihan.gouv.fr



Tous, toutes éco-responsables en DDTM56 ! N'imprimez ce message que si c'est vraiment nécessaire.
Le 16/06/2020 à 15:16, DE BUSSY Bénédicte - DDTM 56/SAMEL-DML/Pôle Vannes/VL a écrit :

Re-bonjour Madame Le Vigouroux,

Afin de compléter la rédaction de l'arrêté d'ouverture d'enquête et de l'avis, pourriez-vous m'indiquer une adresse mail à laquelle le public pourra envoyer ses observations sur le projet d'aménagement dont nous avons parlé ce matin, svp ?

D'avance, je vous remercie.

Bien à vous.

--

Bénédicte DE BUSSY

Adjointe Chef D'Unité

DDTM 56/SAMEL-DML/PÔLE VANNES/VL



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : 02 56 63 75 23



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : Benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr

DEPT
DU MORBIHAN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU
MORBIHAN



VANNES

<="" Td="" Height="14" Width="14"> : 1 Allée Du Général Le Troadec BP 520 - 56000



<="" Td="" Height="14" Width="14"> : www.morbihan.gouv.fr



Tous, toutes éco-responsables en DDTM56 ! N'imprimez ce message que si c'est vraiment nécessaire.

Sujet : Re: construction d'une descente à la plage et un escalier à Toulindac à Baden
De : celine.garnier (par AdER) <celine.garnier@dgfip.finances.gouv.fr>
Date : 18/06/2020 09:04
Pour : DE BUSSY Bénédicte (Adjointe au Chef d'Unité) - DDTM 56/SAMEL-DML/Pôle Vannes/VL <benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr>
Copie à : "BREBION Jean-Francois (56)" <jean-francois.brebion@dgfip.finances.gouv.fr>, HOURMANT Valérie (Contrôleur chargé de gestion DPM) - DDTM 56/SAMEL-DML/Pôle Vannes/VL <valerie.hourmant@morbihan.gouv.fr>, FOURNIER David (Responsable d'Unité) - DDTM 56/SAMEL-DML/Pôle Vannes/VL <david.fournier@morbihan.gouv.fr>, "MERRIEN Maiwenn (56)" <maiwenn.merrien@dgfip.finances.gouv.fr>

Bonjour Mme DE BUSSY,

Le montant actualisé (tarif 2020) de la redevance pour l' occupation du Domaine Public Maritime par la passerelle en bois permettant le passage sécurisé d'embarcations tractées entre la future base nautique et le littoral est de :

70 m2 x 12,20 € = 854 €

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Cordialement,



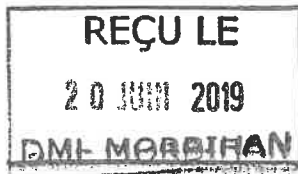
Céline GARNIER
Inspectrice des Finances Publiques
DDFIP du Morbihan
Service Local du Domaine
Tél : 02 97 68 54 05

----- Message original -----

Sujet : construction d'une descente à la plage et un escalier à Toulindac à Baden
De : De Bussy Bénédicte (Adjointe Au Chef D'unité) - Ddtm 56/samel-dml/pôle Vannes/vl <benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr>
Pour : Garnier Celine (56) <celine.garnier@dgfip.finances.gouv.fr>
Copie à : Brebion Jean-francois (56) <jean-francois.brebion@dgfip.finances.gouv.fr>, Hourmant Valérie (Contrôleur Chargé De Gestion Dpm) - Ddtm 56/samel-dml/pôle Vannes/vl <valerie.hourmant@morbihan.gouv.fr>, Fournier David (Responsable D'unité) - Ddtm 56/samel-dml/pôle Vannes/vl <david.fournier@morbihan.gouv.fr>
Date : Mercredi 17 Juin 2020, 17:06

Bonjour Madame Garnier,

Vous m'aviez transmis le montant de la redevance pour 70 m2 de descente à la plage et un escalier sur le DPM à Toulindac à Baden en octobre 2019.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

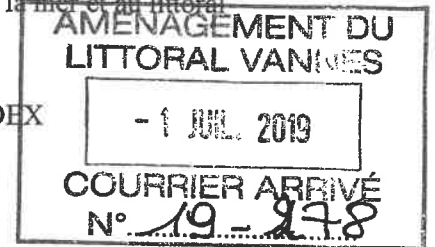
Vannes, le 19 JUN 2019

Direction départementale des territoires et de la mer
du Morbihan
Délégation Mer et Littoral (DML)
Service aménagement mer et littoral (SAMEL)
Unité Vannes littoral

Affaire suivie par : Bénédicte Debussy
Tél. : 02 56 63 75 23
mel : benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

Madame la déléguée à la mer et au littoral
88 Avenue La Perrière
BP 2143
56321 LORIENT CEDEX



Objet : demande de concession d'utilisation du DPM pour l'aménagement d'une rampe d'accès et la
démolition d'ouvrages sur la plage de Toulindac à Baden

Réf: 19 - 309

PJ : 1 dossier

J'ai reçu le 29 mai dernier de la part de GMVA le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors de ports relatif au « réaménagement de cheminements et aménagement d'une rampe d'accès à la plage sur le site de Toulindac à Baden », dont je vous transmets ci-joint un exemplaire.

Les aménagements prévus sont situés en haut d'estran, au pied d'une petite falaise. L'ouvrage existant actuellement constitué d'un plancher avec bâti sur pilotis est autorisé (AOT du 1^{er} janvier 2018) et doit faire l'objet d'une démolition et d'un retrait du DPM. En revanche, la rampe d'accès actuelle composée de terre et de roches se situe sur le DPM sans autorisation et fait l'objet de la présente demande de concession.

Conformément aux articles L. 2111-4, R. 2124-4 et R. 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), je sollicite votre avis sur ce dossier préalablement à son instruction administrative. Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si une commission nautique locale devra être organisée, conformément à l'article R. 2124-6 du CGPPP.

Le responsable de l'unité Vannes littoral,

David FOURNIER

AVIS CONFORME du PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE, par délégation

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES
- AVIS DEFAVORABLE

Réserves ou observations (le cas échéant)

Fait à Lorient, le 24 JUN 2019
L'Administratrice en chef des Affaires Maritimes,
Déléguée à la Mer et au Littoral du Morbihan,

Kristell SIRET-JOLIVE

Ministère de la Culture et de la Communication

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne**

Service territorial de l'architecture
et du patrimoine

Affaire suivie par :

Poste : 02 97 47 18 15
sdap.morbihan@culture.gouv.fr

Vannes,

13 DEC. 2019

L'architecte des bâtiments de France

à

Madame la déléguée à la mer et au littoral
88 Avenue La Perrière
BP 2143
LORIENT CEDEX

Objet : demande de concession d'utilisation du DPM pour des aménagements côtiers à Toulindac à Baden

Nos réf : LH//FL

Madame,

Afin d'améliorer l'intégration paysagère de l'aménagement d'accès à la base nautique de Toulindac dans ce site protégé, j'émet un avis favorable sous les prescriptions suivantes :

- le gabion projeté n'est pas adapté dans le paysage du golfe,
- proposer un mur en pierre renforcé par une paroi béton à l'arrière de celui-ci,
- plutôt qu'une dalle béton engazonnée pour la placette de retournement, proposer soit un revêtement en lames de bois, soit un mélange terre-pierre engazonné, soit un empierrement terre-pierre ocre, type « stabilisé »,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Laure d'Hauteville

